

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2017

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :
le 12/12/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 25/12/2017

Délibération n° D-2017-492

**Finances - Budget Primitif de l'exercice 2018 - Budget principal
et budgets annexes**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGÉ

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGÉ, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel PAILLEY, Madame Carole BRUNETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Madame Monique JOHNSON, Monsieur Alain PIVETEAU, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction des Finances

**Finances - Budget Primitif de l'exercice 2018 -
Budget principal et budgets annexes**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L1612-1 et suivants et L2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Il est proposé à l'Assemblée municipale de voter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2018 du budget principal et de ses budgets annexes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif 2018 du budget principal et celui de ses budgets annexes par un vote par nature ;

- en M°14 au niveau du chapitre, pour chacune des sections du budget principal et le budget annexe « Parc de Noron », étant précisé que pour la section d'investissement du budget principal, il est proposé d'exécuter les opérations figurant en annexe de la présente délibération en chapitre opération ;
- en M°4, au niveau du chapitre, pour chacune des sections des budgets annexes « Service extérieur des pompes funèbres », « Crématorium », « Stationnement » et « Chaufferie bois quartier des Brizeaux ».

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	35
Contre :	3
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

20
18

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le débat d'orientations budgétaires du 4 décembre dernier a permis de prendre la mesure des contraintes dans lesquelles le budget primitif 2018 devait être élaboré :

- un pacte financier à conclure entre l'Etat et les collectivités locales, ayant les budgets les plus importants, viendra contraindre l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités. Au-delà de 1,1 %, inflation comprise, pour le bloc local jusqu'en 2022, un malus sur la DGF serait appliqué.
- la mise en œuvre du protocole relatif aux « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR), dont la mise en œuvre a débuté en 2016 et doit s'échelonner jusqu'en 2020.
- un volume des échéances d'emprunt qui reste significatif (7 775 K€, soit 1 745 K€ d'intérêts et 6 030 K€ de remboursement de capital).

L'élaboration du budget 2018 répond aux principales orientations budgétaires votées :

- confirmer le stop fiscal avec des taux d'imposition inchangés.
- maîtriser les dépenses de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement brute tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité.
- maintenir une capacité d'autofinancement nette positive.
- préserver le volume des investissements en tenant compte de la faiblesse de l'autofinancement et du stock important de dette héritée.
- assurer la soutenabilité de la dette au regard des échéances de remboursement auxquelles la collectivité doit faire face.
- intégrer les grandes orientations, connues à ce jour, du pacte financier à intervenir avec l'Etat.

Il traduit les priorités de l'action municipale :

- la poursuite d'une politique volontariste d'investissement sur le patrimoine public :

3 041,0 K€ pour le parc naturel urbain dont Port Boinot

1 000,0 K€ destinés aux équipements et bâtiments scolaires

822,0 K€ de travaux et d'aménagements sur voirie

480,5 K€ d'investissement liés aux équipements sportifs

60,6 K€ de dépenses d'investissement destinés à la culture

Avec la mise en œuvre des 3 projets faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) :

2 991 K€ Port Boinot

975 K€ Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

250 K€ Eglise Notre Dame.

- un engagement fort dans l'action sociale avec le maintien de la subvention destinée au CCAS soit 5 050 K€.
- la prise en compte d'évolutions réglementaires avec la dépenalisation du stationnement (budget principal) et le transfert de la compétence PACS.
- un recours à l'emprunt maîtrisé en fonction de la capacité financière de la Ville.
- le budget s'entend à périmètre constant, notamment au regard des projets de mutualisation avec la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le budget principal

		BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
<i>En milliers d'euros</i>					
A	Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	84 174,0	84 778,0	604,0	0,7%
B	Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	79 168,0	78 948,0	-220,0	-0,3%
ab	Solde dotations/ reprises provisions	21,0	0,0	-21,0	-100,0%
C = A - B - ab	Résultat de fonctionnement (RRF-DRF) Hors cessions et provisions	4 985,0	5 830,0	845,0	17,0%
D	Travaux en régie (immobilisations)	1 200,0	1 200,0	0,0	0,0%
E = C + D	CAF Brute	6 185,0	7 030,0	845,0	13,7%
F	Amortissement d'emprunt	5 885,0	6 030,0	145,0	2,5%
G = E - F	Autofinancement net	300,0	1 000,0	700,0	233,3%
H	Cession d'immobilisation	1 130,0	1 000,0	-130,0	-11,5%
I	Solde dotations/ reprises provisions	21,0	0,0	-21,0	-100,0%
J = G + H + I	Financement disponible pour l'investissement	1 451,0	2 000,0	549,0	37,8%
K	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	20 130,0	17 779,2	-2 350,9	-11,7%
L	Recettes réelles d'investissement (RRI)	6 874,0	5 009,2	-1 864,9	-27,1%
M = L - K	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	-13 256,0	-12 770,0	486,0	-3,7%
J	Financement disponible pour l'investissement	1 451,0	2 000,0	549,0	37,8%
N = - M - J	Volume d'emprunt	11 805,0	10 770,0	-1 035,0	-8,8%

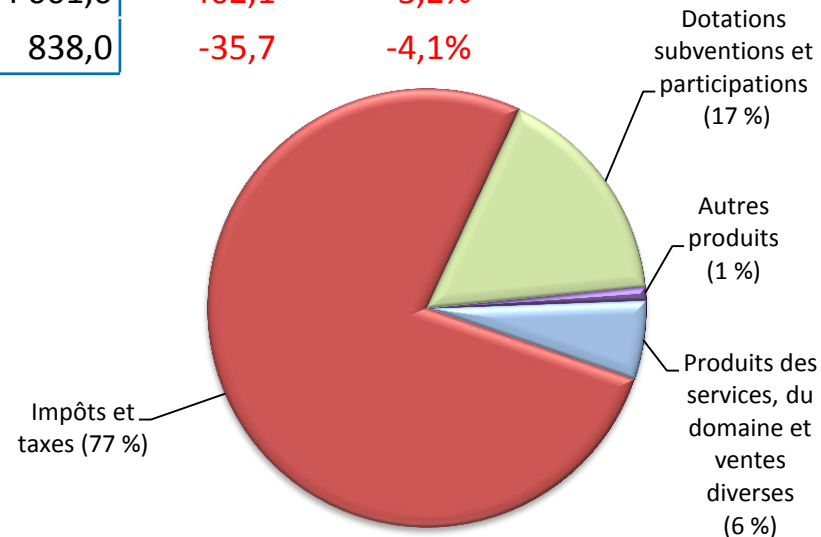
Les recettes de fonctionnement : 84 778 K€

(une augmentation de 0,7 % de BP à BP soit 604 K€)

Des recettes de fonctionnement en légère hausse, essentiellement due au maintien des dotations et d'une programmation ajustée de la fiscalité.

En milliers d'euros

	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	84 174,0	84 778,0	604,0	0,7%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 976,6	4 916,2	-60,4	-1,2%
Impôts et taxes	63 860,6	65 022,7	1 162,1	1,8%
Dotations subventions et participations	14 463,1	14 001,0	-462,1	-3,2%
Autres produits	873,7	838,0	-35,7	-4,1%



Les recettes de fonctionnement : 84 778 K€*(une augmentation de 0,7 % de BP à BP soit 604 K€)***Produits des services et du domaine 4 916,2 K€***(- 1,2 % par rapport au BP 2017 soit - 60,4 K€)**En milliers d'euros*

	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
Produits des services et du domaine	4 976,6	4 916,2	-60,4	-1,2%
Centre de loisirs et activités périscolaires	2 384,8	2 430,0	45,2	1,9%
Redevances et droits des services sportifs	223,1	231,6	8,5	3,8%
Redevances d'occupation du domaine public communal	162,8	143,6	-19,2	-11,8%
Remboursement de frais pris en charge par la Ville (CAN, CCAS, etc.)	1 709,8	1 614,8	-95,1	-5,6%
Autres produits	496,1	496,3	0,2	0,0%

- **Activités périscolaires** : La prévision 2018 se base sur le niveau des recettes 2017 et l'évolution des tarifs de +1,5 %.
- **Activités sportives [Droits d'entrée patinoire / ANIOS / Niort Plage / golf]** : en légère hausse par rapport au BP 2017 (+ 8,5 K€).
- **Remboursements de frais pris en charge par le budget principal de la Ville** :
 - Remboursements des interventions de la Ville au profit de la CAN : 557,4 K€.
 - L'entretien des ZAE (- 90 K€) : Ces recettes sont ajustées au regard des dépenses effectuées sur les espaces Verts (200 K€), la voirie (165 K€), la propreté urbaine (60,5 K€).
 - Patrimoine [remboursement fluides, entretien (ex: Médiathèque ou Du Guesclin), etc.] : 98,4 K€.
 - DRH : Convention de prestation dans le cadre de l'insertion des clauses sociales dans les marchés de la CAN (34 K€).
 - Interventions pour d'autres redevables : 540,6 K€.
 - Il s'agit de remboursements de frais de personnels, logements, énergies, fluides, affranchissement, reprographie, etc. pris en charge par la Ville au bénéfice d'associations ou d'autres collectivités (CCAS, SEV, CDép79, etc.).
- **Autres produits** : Il s'agit notamment des locations des salles du Centre Du Guesclin (60 K€ + fluides 65,1 K€), des activités de la fourrière automobile (60 K€), des prestations du refuge pour animaux (20 K€), des recettes liées aux redevances versées par des tiers (affichage sur le domaine public, etc.).

Les recettes de fonctionnement : 84 778 K€

(une augmentation de 0,7 % de BP à BP soit 604 K€)

Ressources Fiscales 65 022,7 K€ (+ 1,8 % par rapport au BP 2017 soit + 1 162,1 K€)

En milliers d'euros

	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
Impôts et taxes	63 860,6	65 022,7	1 162,1	1,8%
Contributions directes (TF et TH)	44 513,5	45 014,0	500,5	1,1%
Attribution de compensation CAN	14 813,8	14 813,8	0,0	0,0%
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	352,2	661,9	309,7	87,9%
Droits de mutation	1 777,1	1 778,0	0,9	0,1%
Taxe sur l'électricité	1 155,0	1 150,0	-5,0	-0,4%
Droits de stationnement	827,0	1 077,0	250,0	30,2%
Autres	422,0	528,0	106,0	25,1%

- **Contributions directes** : les taux d'imposition sont constants mais la variation légale fait évoluer les bases fiscales de + 1 %. D'où un montant de produits en hausse de + 500,5 K€ de BP 2017 à BP 2018 (soit 1,1 %).
- Maintien du niveau de **l'attribution de compensation** (sur la base de travail à périmètre constant).
- Prévission sur le **FPIC** à hauteur de 85 % du montant perçu en 2017. Sont également prévus 170,5 K€ en dépenses.
- **Droits de mutation et taxe sur l'électricité** : maintien des recettes à l'identique par rapport à 2017.
- **Droit de stationnement** : + 250 K€ de hausse correspondant à nouvelle recette liée à l'évolution réglementaire sur la dépenalisation du stationnement.

Les recettes de fonctionnement : 84 778 K€

(une augmentation de 0,7 % de BP à BP soit 604 K€)

Contributions directes 45 014 K€ (+ 1,1 % par rapport au BP 2017 soit + 500,5 K€)

	Prévisionnel 2017		Coefficient de revalorisation estimé	Bases estimatives	BP 2018	
	Bases définitives	Produit fiscal assuré en € (à taux constants)			Taux d'imposition constant	Produit fiscal assuré en €
Taxe d'habitation	91 460 599	20 093 894	1,0%	92 375 205	21,97%	20 294 833 €
<i>Dont TH isolée</i>	<i>90 404 628</i>	<i>19 861 897</i>	<i>1,0%</i>	<i>91 308 674</i>	<i>21,97%</i>	<i>20 060 516 €</i>
<i>Dont TH Logements vacants</i>	<i>1 055 971</i>	<i>231 997</i>	<i>1,0%</i>	<i>1 066 531</i>	<i>21,97%</i>	<i>234 317 €</i>
Taxe foncière bâtie	79 980 721	24 226 160	1,0%	80 780 528	30,29%	24 468 422 €
Taxe foncière non bâties	317 617	249 234	1,0%	320 793	78,47%	251 726 €
		44 569 288 €				45 014 981 €

Au regard des bases définitives 2017 et de l'évolution des prix (1 %), le produits des contributions directes se situera autour de 45 014 K€, à taux d'imposition inchangé soit + 500,5 de BP 2017 à BP 2018 et + 445,7 K€ entre le montant notifié 2017 et le BP 2018.

Pour la TH, la loi de finances 2018 viendra modifier la nature de ces produits avec l'application d'un dégrèvement qui sera compensé par l'Etat.

Les recettes de fonctionnement : 84 778 K€

(une augmentation de 0,7 % de BP à BP soit 604 K€)

Dotations, subventions et participations 14 001,0 K€

(- 3,2 % par rapport au BP 2017 soit - 462,1 K€)

En milliers d'euros

	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
Dotations subventions et participations	14 463,1	14 001,0	-462,1	-3,2%
DGF Dotation forfaitaire	8 037,0	7 900,0	-137,0	-1,7%
DGF Dotation de Solidarité Urbaine	876,4	998,5	122,1	13,9%
DGF Dotation Nationale de Péréquation	641,5	664,0	22,5	3,5%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle	238,0	60,0	-178,0	-74,8%
Compensations Etat - taxes foncières	185,5	100,0	-85,5	-46,1%
Compensations Etat - taxes d'habitation	2 119,4	2 000,0	-119,4	-5,6%
Autres dotations et participations	2 365,3	2 278,5	-86,8	-3,7%

- Maintien de la **DGF globale** correspondant aux montants notifiés, en référence aux dispositions annoncées au niveau national dans le cadre du pacte de confiance à conclure avec l'Etat soit :
 - la DGF forfaitaire à hauteur de 7 900 K€
 - la Dotation de Solidarité Urbaine à hauteur de 998,5 K€
 - la Dotation Nationale de Péréquation à hauteur de 664 K€.
- Les **compensations d'exonération de taxe** sont en baisse en raison notamment du dispositif de péréquation des différentes dotations. Il est à noter qu'une incertitude pèse sur celle de la taxe d'habitation au regard de l'impact des exonérations décidées en 2016 et prorogée en 2017 par la Loi de finances 2018, pour les personnes ayant perdu la majoration de la demi-part supplémentaire de quotient familial (notamment les personnes âgées).
- Concernant les **autres dotations et participations**, la suppression des emplois d'avenir entraîne une diminution des recettes de - 120 K€ en 2018.

Les recettes de fonctionnement : 84 778 K€*(une augmentation de 0,7 % de BP à BP soit 604 K€)***Autres produits 838,0 K€ (- 4,1 % par rapport au BP 2017 soit - 35,7 K€)***En milliers d'euros*

	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
Autres produits	873,7	838,0	-35,7	-4,1%
Atténuations de charges (Remb. dépenses de personnels...)	56,6	85,7	29,1	51,4%
Autres produits de gestion (Revenus des immeubles...)	641,1	632,3	-8,8	-1,4%
Produits financiers	5,0	5,0	0,0	0,0%
Produits exceptionnels (Remb. assurances...)	150,0	115,0	-35,0	-23,3%
Reprise sur provisions	21,0	0,0	-21,0	-100,0%

Hormis une baisse du remboursement des indemnités d'assurances (- 35 K€ / BP 2017), il est prévu une programmation quasiment identique pour les autres produits.

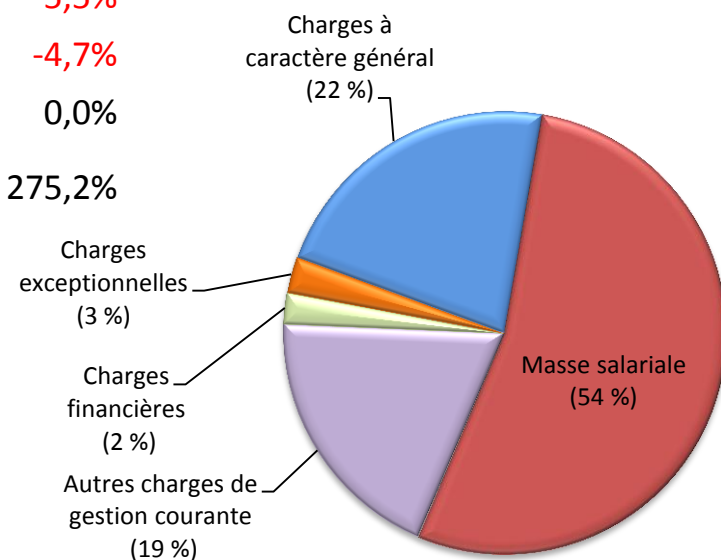
Les dépenses de fonctionnement : 78 948 K€

(une diminution de 0,3 % de BP à BP soit - 220,0 K€)

La stagnation des recettes et la mise en place du pacte financier imposent une vigilance constante des dépenses de fonctionnement notamment au regard du poids de la masse salariale

En milliers d'euros

	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF)	79 168,0	78 948,0	-220,0	-0,3%
Dépenses de personnel	41 500,0	42 300,0	800,0	1,9%
Charges à caractère général	17 854,6	17 511,4	-343,2	-1,9%
Autres charges de gestion courante	15 571,2	14 939,3	-631,9	-4,1%
Charges financières	1 905,0	1 800,0	-105,0	-5,5%
Charges exceptionnelles	2 178,5	2 076,8	-101,6	-4,7%
Dépenses imprévues	100,0	100,0	0,0	0,0%
Atténuations de produits et autres dépenses	58,8	220,5	161,7	275,2%



Les dépenses de fonctionnement : 78 948 K€

(une diminution de 0,3 % de BP à BP soit - 220,0 K€)

Les dépenses de personnel 42 300 K€ (+ 1,9 % par rapport au BP 2017 soit + 800,0 K€)

En milliers d'euros	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
Dépenses de personnel	41 500,0	42 300,0	800,0	1,9%
Rémunération	30 472,9	31 812,7	1 339,8	4,4%
<i>Personnels titulaires</i>	26 542,0	27 273,3	731,3	2,8%
<i>Personnels non titulaires</i>	1 450,8	1 620,2	169,4	11,7%
<i>Apprentis et emplois d'avenir</i>	702,6	620,7	-81,9	-11,7%
<i>Autres personnels extérieurs</i>	1 777,5	2 298,5	521,0	29,3%
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	10 462,4	9 882,2	-580,2	-5,5%
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	526,3	528,3	2,0	0,4%
Autres charges sociales	38,4	76,7	38,3	99,8%

Par rapport au BP 2017, les dépenses de masse salariale augmentent de 800 K€ en raison des mesures réglementaires qui touchent les collectivités locales avec, notamment :

- une hausse des cotisations CNRACL pour 70 K€.
- des besoins de remplacement qui représentent 450 K€, soit + 100 K€ par rapport à 2017.
- la fin du dispositif des contrats aidés, qui induit une hausse de + 65 K€ de l'enveloppe des remplacements dans les écoles.
- les avancements et promotions proposés en Commission Administrative Paritaire qui représentent 220 K€ pour une année complète.
- une hypothèse d'augmentation des crédits dédiés à la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) à hauteur de 50 K€.
- une adaptation permanente des effectifs.

Les dépenses de fonctionnement : 78 948 K€

(une diminution de 0,3 % de BP à BP soit - 220,0 K€)

Une diminution sensible des Charges à caractère général 17 511,4 K€

(- 1,9 % par rapport au BP 2017 soit - 343,2 K€)

En milliers d'euros	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
Charges à caractère général	17 854,6	17 511,4	-343,2	-1,9%
Energie (électricité, chauffage, combustibles, carburant)	2 750,2	2 731,9	-18,4	-0,7%
Contrats de prestations de services	2 617,1	2 532,1	-85,0	-3,2%
Remboursement de frais au Groupement à Fiscalité Propre de rattachement (CAN)	1 465,5	1 365,4	-100,1	-6,8%
Alimentation	1 257,6	1 280,6	23,0	1,8%
Entretien et réparation terrains	1 229,0	1 187,6	-41,4	-3,4%
Maintenance	1 112,5	1 130,4	17,9	1,6%
Fournitures de petit équipement et voirie	929,8	901,6	-28,2	-3,0%
Impôts et taxes assimilées	830,6	834,0	3,3	0,4%
Autres matières et fournitures	799,7	797,2	-2,6	-0,3%
Entretien et réparation voies et réseaux	596,6	629,8	33,2	5,6%
Primes d'assurances	496,2	489,5	-6,7	-1,4%
Eau et assainissement	460,9	472,6	11,7	2,5%
Frais de télécommunication	420,3	420,1	-0,2	0,0%
Locations	262,8	205,3	-57,5	-21,9%
Publications	228,5	197,4	-31,2	-13,6%
Bâtiments	216,6	213,8	-2,8	-1,3%
Transports collectifs	198,7	210,8	12,1	6,1%
Versements à des organis. de formation	170,0	170,0	0,0	0,0%
Fournitures scolaires	147,9	151,1	3,3	2,2%
Autres	1 664,1	1 590,5	-73,6	-4,4%

Les dépenses de fonctionnement : 78 948 K€

(une diminution de 0,3 % de BP à BP soit - 220,0 K€)

Une diminution sensible des Charges à caractère général 17 511,4 K€

(- 1,9 % par rapport au BP 2017 soit - 343,2 K€)

Les principaux postes de dépenses sont :

- **Energie** (électricité, chauffage, combustibles, carburant) : un ajustement à la baisse de - 18,4 K€ (- 0,7 %) au regard des consommations effectuées sur le précédent exercice.
- **Contrats de prestations de services** : en baisse de - 85 K€ (- 3,2 %).
- **Remboursements de frais au groupement de communes à fiscalité propre de rattachement - CAN** :
Dépenses liées au recours aux services communs avec la CAN :
 - transfert des dépenses liées au matériel roulant à la suite de la mutualisation du garage
 - transfert coût du service commun communication.Il est prévu une baisse de 100,1 K€ (- 6,8 %) qui prend en compte notamment une diminution des dépenses liées au service commun de la communication (- 90 K€).
- **Alimentation (restauration scolaire)** : une hausse de 23 K€ (+ 1,8 %) avec la prise en compte de l'augmentation du coût des matières premières (+ 3 %). Cette hausse devrait être en partie compensée par des recettes.
- **Locations immobilières et mobilières** : une baisse significative de - 57,5 K€ par rapport au BP 2017 (- 14,4 K€ pour les locations immobilières et - 34 K€ pour les locations mobilières dont - 22 K€ de la location de copieurs).
- **Entretien voies et réseaux** : une augmentation de 33,2 K€ en raison de l'augmentation de surfaces à entretenir notamment avec les nouveaux lotissements intégrés dans le patrimoine communal.
- **Autres dépenses** : une baisse de - 73,6 K€ avec notamment un réajustement de la prestation de gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure (- 40 K€), des frais d'actes de contentieux (- 18 K€), des frais d'étude et de recherche (- 17 K€).

Les dépenses de fonctionnement : 78 948 K€

(une diminution de 0,3 % de BP à BP soit - 220,0 K€)

Autres charges de gestion 14 939,3 K€ (- 4,1 % par rapport au BP 2017 soit - 631,9 K€)

En milliers d'euros	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
Autres charges de gestion courante	15 571,2	14 939,3	-631,9	-4,1%
Subventions aux personnes de droit privé (y compris contrat enfance jeunesse)	5 941,6	5 719,2	-222,4	-3,7%
Subvention au CCAS	5 050,0	5 050,0	0,0	0,0%
Contribution au SDIS	2 230,0	2 120,8	-109,2	-4,9%
Subvention au budget annexe Parc expo. de Noron	1 098,2	960,0	-138,2	-12,6%
Indemnités, frais de mission et de formation des élus	562,6	563,2	0,6	0,1%
Autres	688,8	526,1	-162,7	-23,6%

Baisse du niveau des crédits dédiés aux autres charges de gestion courante : - 632 K€.

- **Subventions aux associations** : Un engagement significatif en faveur du monde associatif à hauteur de 5 083 K€ (hors CEJ). Un maintien de l'enveloppe consacrée aux associations sportives et culturelles. Une baisse contenue de - 222,4 K€ de BP à BP (- 3,7 %) liée à des évolutions de périmètres.
- **Subvention au CCAS** : Maintien de la subvention à 5 050 K€.
- **Contribution au SDIS** : - 109 K€, conformément à la réévaluation dégressive de la contribution de la Ville de Niort.
- **Subvention au budget annexe Parc de Noron** : - 138,2 K€.
- **Autres** : une baisse de - 163 K€, dont la fin de la contribution au CNFPT pour le personnel privé d'emploi (- 135 K€).

Les dépenses de fonctionnement : 78 948 K€

(une diminution de 0,3 % de BP à BP soit - 220,0 K€)

Charges exceptionnelles 2 076,8 K€ (- 4,7 % par rapport au BP 2017 soit - 105,0 K€)

En milliers d'euros

	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
Charges exceptionnelles	2 178,5	2 076,8	-101,6	-4,7%
Subvention au budget annexe Stationnement	1 291,7	1 155,8	-136,0	-10,5%
Contrat de gestion et exploitation Acclameur	705,0	700,0	-5,0	-0,7%
Autres	181,8	221,1	39,3	21,6%

Les charges exceptionnelles comprennent essentiellement :

- **la contribution du budget principal à l'équilibre du budget annexe « Stationnement »** s'établit à 1 155,8 K€ pour 2018. Elle correspond essentiellement au besoin pour la gestion de l'ensemble des parkings, au remboursement des annuités d'emprunt ainsi qu'au financement des amortissements du parking de la Brèche.
- **la compensation de service public** versée à la So Space pour l'exploitation de l'**Acclameur** s'établit à 700 K€ en 2018.

Les dépenses de fonctionnement : 78 948 K€

(une diminution de 0,3 % de BP à BP soit - 220,0 K€)

Charges financières 1 800 K€ (- 5,5 % par rapport au BP 2017 soit - 105 K€)

En milliers d'euros

	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
Charges financières	1 905,0	1 800,0	-105,0	-5,5%
Intérêts emprunts (intérêts réglés à échéance + rbt intérêt CAN)	1 850,0	1 745,0	-105,0	-5,7%
Intérêts / Rattachement des ICNE	50,0	50,0	0,0	0,0%
Intérêts des comptes courants et dépôts	5,0	0,0	-5,0	-100,0%
Autres charges financières	0,0	5,0	0,0	0,0%

- **Les charges financières** sont prévues en diminution par rapport au BP 2017.

La programmation 2018 tient compte d'un recours limité à l'emprunt en 2017 et des taux d'intérêt encore bas pour les emprunts à taux variable.

Dépenses imprévues 100 K€ (*idem* BP 2017)

Atténuations de produits 220,5 K€ (+ 161,7 K€)

- **Les atténuations de produits** intègrent dès le BP 2018 les dépenses sur le FPIC (170,5 K€). Ces dernières n'ayant été programmée en 2017 qu'au cours de l'exercice budgétaire.
- Les autres dépenses (50 K€) sont relatives au remboursement des contributions qui feront l'objet d'une remise gracieuse par la Direction Départementale des Finances Publiques.

Les dépenses d'investissement : 17 779,2 K€

En milliers d'euros

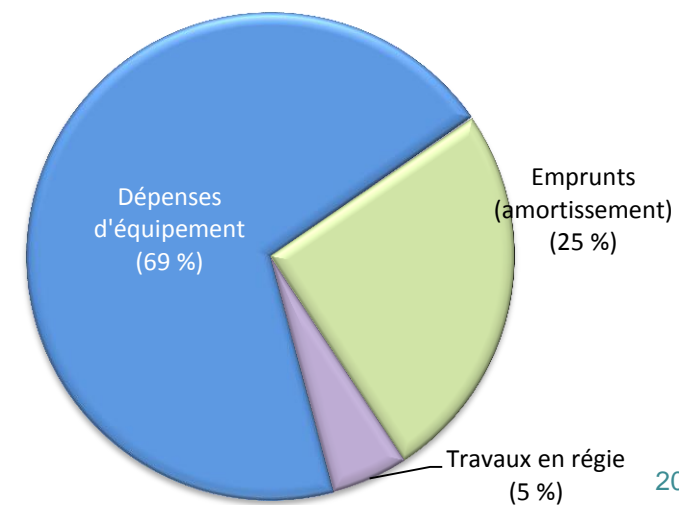
	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
TOTAL	20 130,0	17 779,2	-2 350,9	-11,7%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	18 174,5	16 543,2	-1 631,4	-9,0%
URBANISME ET HABITAT	5 603,1	5 287,9	-315,3	-5,6%
SECURITE PUBLIQUE	230,0	188,0	-42,0	-18,3%
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	6 222,8	5 867,8	-355,0	-5,7%
EDUCATION ET JEUNESSE	1 011,4	1 492,0	480,7	47,5%
SPORT	966,8	480,5	-486,3	-50,3%
CULTURE	175,0	60,6	-114,4	-65,4%
LES RESSOURCES	3 965,5	3 166,5	-799,1	-20,2%
TRAVAUX EN REGIE	1 200,0	1 200,0	0,0	0,0%
AUTRES DEPENSES	755,5	36,0	-719,5	-95,2%

Les dépenses d'investissement inscrites au BP 2018 sont en baisse de 2 351 K€, soit - 11,7 % pour être en adéquation avec la capacité à réaliser sur l'exercice budgétaire.

Une priorité forte donnée à la jeunesse et à l'éducation (1 492 K€, soit + 480 K€ de BP à BP, +47,5%)

Cela concerne principalement les dépenses d'équipement avec une diminution de 9 % par rapport au BP 2017.

LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (23 809 K€)



Les dépenses d'investissement : 17 779,2 K€ dont 16 543,2 K€ en dépenses d'équipement

En milliers d'euros

	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
TOTAL	20 130,0	17 779,2	-2 350,9	-11,7%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	18 174,5	16 543,2	-1 631,4	-9,0%
URBANISME ET HABITAT	5 603,1	5 287,9	-315,3	-5,6%
1 PLANIFICATION URBAINE	0,0	10,0	10,0	0,0%
2 ACTION FONCIERE	294,1	300,0	5,9	2,0%
3 DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	5 079,0	4 721,5	-357,5	-7,0%
Place et rue de L'Hotel de Ville	80,0	0,0	-80,0	-100,0%
Les Halles	682,0	822,0	140,0	20,5%
OPAH RU requalification du centre ville	620,0	300,0	-320,0	-51,6%
OPAH RU Communautaire	0,0	10,0	10,0	0,0%
Verrière passage du commerce	28,0	28,0	0,0	0,0%
ZAC Terre de Sport	693,0	3,0	-690,0	-99,6%
Stationnement	825,0	0,0	-825,0	-100,0%
Ilot Champommier	3,0	0,0	-3,0	-100,0%
Vallée de Bellevue	110,0	132,0	22,0	20,0%
La Croix des Pèlerins	0,0	105,0	105,0	0,0%
Parc Naturel Urbain	1 280,0	3 041,0	1 761,0	137,6%
Brèche	200,0	70,0	-130,0	-65,0%
Ouvrages hydrauliques et rivières	198,0	60,0	-138,0	-69,7%
Requalification des entrées de ville	310,0	50,0	-260,0	-83,9%
Contrat de Ville	50,0	100,5	50,5	101,0%
4 HABITAT	230,0	256,4	26,4	11,5%
Chaufferie Bois	30,0	30,0	0,0	0,0%
Subvention opérateurs logements social	200,0	226,4	26,4	13,2%

Les dépenses d'investissement : 17 779,2 K€ dont 16 543,2 K€ en dépenses d'équipement

En milliers d'euros

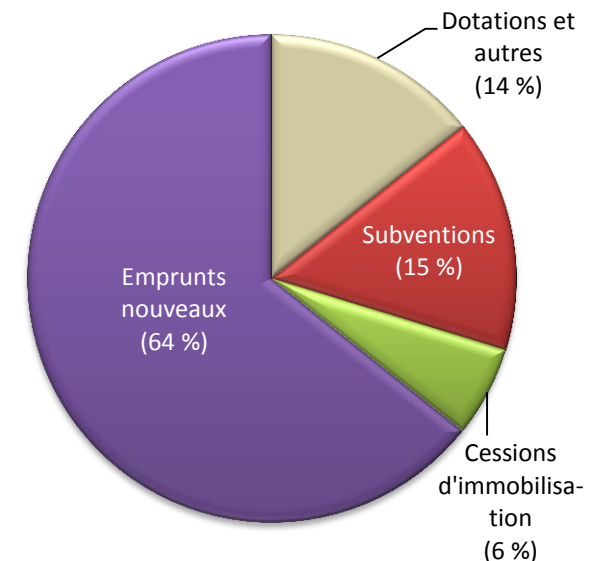
	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
TOTAL	20 130,0	17 779,2	-2 350,9	-11,7%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	18 174,5	16 543,2	-1 631,4	-9,0%
URBANISME ET HABITAT	5 603,1	5 287,9	-315,3	-5,6%
SECURITE PUBLIQUE	230,0	188,0	-42,0	-18,3%
Vidéo protection Centre Ville	150,0	120,0	-30,0	-20,0%
Schéma communal de défense extérieur contre les incendies	80,0	68,0	-12,0	-15,0%
ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS	6 222,8	5 867,8	-355,0	-5,7%
6 ACCESSIBILITE ET HANDICAP	533,0	975,0	442,0	82,9%
7 INTERVENTION SUR L'ESPACE PUBLIC	4 811,0	3 738,8	-1 072,2	-22,3%
Voirie	1 652,0	822,0	-830,0	-50,2%
Mobilité éclairage public	2 003,0	2 505,8	502,8	25,1%
Espaces verts naturels	170,0	131,0	-39,0	-22,9%
Opérations d'aménagement	786,0	80,0	-706,0	-89,8%
Crédits de quartiers	200,0	200,0	0,0	0,0%
8 PATRIMOINE HISTORIQUES ET CULTUEL	314,2	436,0	121,8	38,8%
Hotel de Ville	80,0	21,0	-59,0	-73,8%
Eglises	74,2	270,0	195,8	264,1%
Presbytères	0,0	145,0	145,0	0,0%
Cimetières	160,0	0,0	-160,0	-100,0%
Patrimoine architectural	0,0	0,0	0,0	0,0%
9 AUTRES EQUIPEMENTS ET OPERATIONS TRANSVERSALES	564,6	718,0	153,4	27,2%

Les dépenses d'investissement : 17 779,2 K€ dont 16 543,2 K€ en dépenses d'équipement

En milliers d'euros	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
TOTAL	20 130,0	17 779,2	-2 350,9	-11,7%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	18 174,5	16 543,2	-1 631,4	-9,0%
EDUCATION ET JEUNESSE	1 011,4	1 492,0	480,7	47,5%
10 SCOLAIRE ET PERI-SCOLAIRE	971,4	1 382,0	410,7	42,3%
Bâtiments scolaire	549,4	1 138,0	588,7	107,2%
Equipement et matériel scolaire	215,0	125,0	-90,0	-41,9%
Restauration scolaire	198,0	110,0	-88,0	-44,4%
Equipements et matériels péri-scolaire	9,0	9,0	0,0	0,0%
11 JEUNESSE	40,0	110,0	70,0	175,0%
SPORT	966,8	480,5	-486,3	-50,3%
Equipements sportifs	828,8	377,5	-451,3	-54,4%
Matériel sportif	138,0	103,0	-35,0	-25,4%
CULTURE	175,0	60,6	-114,4	-65,4%
LES RESSOURCES	3 965,5	3 166,5	-799,1	-20,2%
14 SYSTÈME D'INFORMATION	1 345,0	1 040,0	-305,0	-22,7%
15 SERVICES MUNICIPAUX - TRAVAUX	1 257,1	880,0	-377,1	-30,0%
Pôle technique	528,1	150,0	-378,1	-71,6%
Pôle administratif	729,0	730,0	1,0	0,1%
16 SERVICES MUNICIPAUX - EQUIPEMENTS	1 363,4	1 246,5	-116,9	-8,6%
dont Flotte de véhicules	574,0	537,0	-37,0	-6,4%
Engins et matériels	330,0	350,0	20,0	6,1%
TRAVAUX EN REGIE	1 200,0	1 200,0	0,0	0,0%
AUTRES DEPENSES	755,5	36,0	-719,5	-95,2%

Les recettes d'investissement : 5 009,2 K€

En milliers d'euros	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en k€)	Ecart BP 2018 / BP 2017 (en %)
TOTAL	6 874,0	5 009,2	-1 864,9	-27,1%
Dotations et autres	2 600,0	2 400,0	-200,0	-7,7%
FCTVA	1 500,0	1 600,0	100,0	6,7%
Taxe d'aménagement	1 100,0	800,0	-300,0	-27,3%
Subventions	3 569,5	2 581,5	-988,0	-27,7%
Subventions dont Op. pour compte de tiers et sous mandat	2 809,5	1 881,5	-928,0	-33,0%
Amendes de police	760,0	700,0	-60,0	-7,9%
Autres Recettes	704,5	27,7	-676,8	-96,1%
Autres immobilisations financières	699,0	26,7	-672,3	-96,2%
Opérations financières	5,5	1,0	-4,5	-81,8%

LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT
(16 779 K€)

- La programmation du **FCTVA** est légèrement revue à la hausse par rapport au BP 2017.
- La prévision de recettes de la **taxe d'aménagement** a été revue à la baisse de - 300 K€.
- Les **subventions** des organismes publics sont en baisse de 928 K€ et sont composées essentiellement de la participation de la CAN au titre du « Programme d'appui communautaire au territoire » (PACT) pour un montant de 1 050 K€ (opération « Schéma Directeur d'Aménagement Lumineux »).
- Le **produit des amendes de police** est prévu en légère baisse : - 60 K€.
- Les **autres immobilisations financières** sont constituées notamment du remboursement d'une avance par le budget de la Régie à autonomie financière Energies Renouvelables (25,5 K€).
- Les **opérations financières** correspondent à des cautions et abonnements Piaf (stationnement).

La dette

- ❑ L'équilibre du budget nécessite l'inscription d'un **volume d'emprunt nouveau de 10 770 K€**. Néanmoins, il ne sera, sans doute, pas entièrement mobilisé. Il sera défini en fonction du rythme d'exécution du budget et du résultat de l'exercice 2017. Ainsi le volume d'emprunt mobilisé ne devrait pas dépasser les 8 000 K€.
- ❑ L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 sera pour le budget principal de 67 253 K€. Il atteindrait au maximum 69 223 K€ en 2018 avec la mobilisation des 8 000 K€ d'emprunt.

L'évolution de l'encours de la dette du budget principal :

▪ CRD au 01/01/2018 estimé à	67 253 K€
- Remboursement du capital estimé à	6 030 K€
+ Volume maximum d'emprunt	8 000 K€
▪ CRD au 31/12/2018 estimé de l'ordre de	69 223 K€ <i>au maximum</i>

- ❑ En 2016 un emprunt de 2 000 K€ a été souscrit pour faire face aux restes à réaliser de 2016. Cet emprunt sera mobilisé en fin d'année 2018.
- ❑ Pour le financement de ses reports 2017, la Ville de Niort a contracté deux nouveaux emprunts de 3 000 K€ et 2 000 K€. Ils seront mobilisés en fin d'année 2018 pour le premier et fin d'année 2019 pour le second.
- ❑ D'un montant global initial de 9 770 K€, l'encours de la dette inscrit par ailleurs au budget annexe « stationnement » (construction du parking de la Brèche) s'élèvera pour sa part à 7 980 K€ à la fin 2018 (et 8 268 K€ au 01/01/2018).

La dette

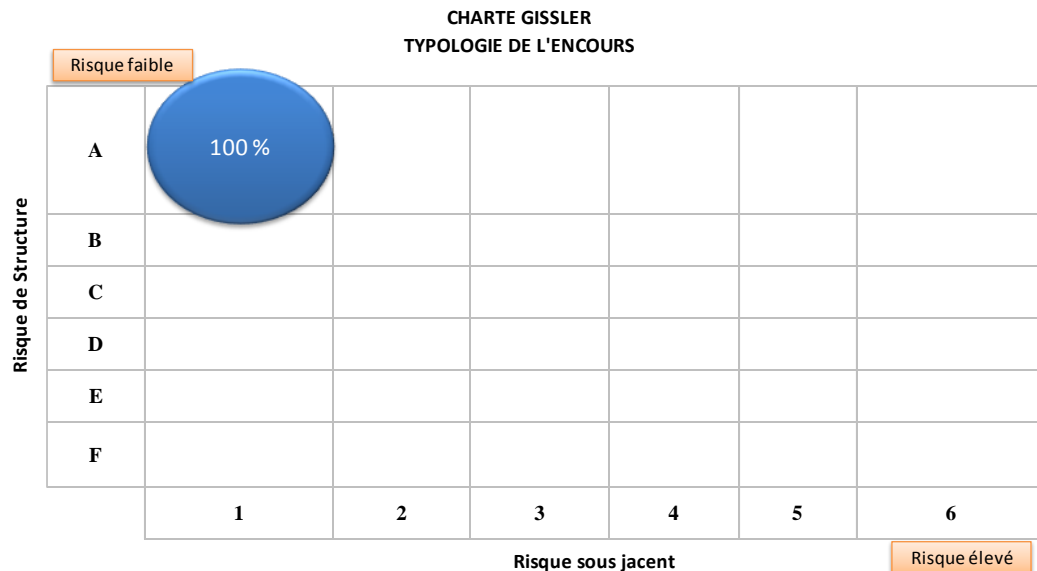
	Budget principal					Budget Stationnement	
	Dettes gérées par la Ville		Dettes gérées par la CAN	Encours total		Encours total	
	En K€	En %	En K€	En K€	En %	En K€	En %
Dettes à taux fixe	36 096,22	55,26%	1 931,53	38 027,75	56,54%	8 268,33	100%
Dettes à taux variable	29 225,50	44,74%		29 225,50	43,46%		
Total	65 321,72	100%	1 931,53	67 253,25	100%	8 268,33	100%

L'encours de la dette de 67 253 K€ (au 01/01/2018) repose essentiellement sur des taux fixes (57 %), soit 38 028 K€ avec un taux moyen de 2,58%.

Selon la Charte Gissler, la Ville de Niort a donc un encours avec un risque faible.

Le risque de structure va du classement « A » (type taux fixe ou taux variable simple) à « F » (type de structure complexe non classé ailleurs)

Le risque sous jacent va du « 1 » (indice en zone en euros) à « 6 » (indices non classifiés)



Les budgets annexes

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2017	BP 2018	Ecarts BP 2017 / BP 2018 (val)	Ecarts BP 2017 / BP 2018 (%)		BP 2017	BP 2018	Ecarts BP 2017 / BP 2018 (val)	Ecarts BP 2017 / BP 2018 (%)
DEPENSES	2 710,2	2 625,0	-85,3	-3,1%	RECETTES	2 710,2	2 625,0	-85,3	-3,1%
Charges à caractère général	1 067,0	1 093,2	26,2	2,5%	Subvention d'équilibre du budget principal	1 291,7	1 155,8	-136,0	-10,5%
Charges financières	370,0	355,0	-15,0	-4,1%	Vente de produits fabriqués et prestations de services (remb. de frais)	116,5	107,2	-9,3	-8,0%
Charges exceptionnelles	380,2	435,9	55,7	14,7%	Produits des gestion	892,0	952,0	60,0	6,7%
virement à la section d'investissement	893,0	560,9	-332,1	-37,2%	Ecritures d'ordre	410,0	410,0	0,0	0,0%
Ecritures d'ordre	0,0	180,0							

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2017	BP 2018	Ecarts BP 2017 / BP 2018 (val)	Ecarts BP 2017 / BP 2018 (%)		BP 2017	BP 2018	Ecarts BP 2017 / BP 2018 (val)	Ecarts BP 2017 / BP 2018 (%)
DEPENSES	908,1	741,0	-167,1	-18,4%	RECETTES	908,1	741,0	-167,1	-18,4%
Emprunts et dettes assimilées	283,0	290,5	7,5	2,7%	Virement de la section d'exploitation	893,0	560,9	-332,1	-37,2%
Immobilisations corporelles	210,0	40,4	-169,6	-80,8%	Immobilisations corporelles	15,0	0,0	-15,0	-100,0%
Immobilisations incorporelles	5,0	0,0	-5,0	/	Ecritures d'ordre	0,1	180,1	0,0	/
Immobilisations en cours	0,0	0,0	0,0	0,0%					
Ecritures d'ordre	410,1	410,1	0,0	0,0%					

Le budget annexe STATIONNEMENT regroupe depuis 2016, 3 activités de stationnement assujetties à TVA :

- 6 parkings aménagés (St Vaize, Jacques de Liniers, Henri Gelin, Cure, Murier, Moulin du Milieu)
- 4 parkings en concessions (Marcel Paul, La Roulière, Hôtel de Ville, Saint Jean)
- Le parking de la Brèche

La **contribution du budget principal à l'équilibre du budget annexe « Stationnement »** s'établit à 1 155,8 K€ pour 2018 (-136 K€ de BP à BP). Elle correspond essentiellement au besoin pour la gestion de l'ensemble des parkings, au remboursement des annuités d'emprunt ainsi qu'au financement des amortissements du parking de la Brèche.

FONCTIONNEMENT

en milliers d'euros	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2017 / BP 2018 (val)	Ecart BP 2017 / BP 2018(%)		BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2017 / BP 2018 (val)	Ecart BP 2017 / BP 2018(%)
DEPENSES	1 411,2	1 240,5	-170,7	-12,1%	RECETTES	1 411,2	1 240,5	-170,7	-12,1%
Charges à caractère général <i>(Energie, Eau, Contrats de prestation, Maintenance, Entretien, Nettoyage ...)</i>	427,9	457,7	29,8	7,0%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses <i>(Prestations, Locations,...)</i>	310,0	275,0	-35,0	-11,3%
Charges de personnel	686,7	608,7	-78,0	-11,4%	Subvention d'équilibre du budget principal	1 098,2	960,0	-138,2	-12,6%
Autres charges de gestion courante	5,6	7,1	1,5	25,9%	Dotations et participations	0,0	2,5	2,5	0,0%
Charges exceptionnelles	12,0	21,1	9,1	75,8%	Ecritures d'ordre	3,0	3,0	0,0	0,0%
Virement à la section d'investissement	147,7	1,6	-146,1	-98,9%					
Ecritures d'ordre	131,3	144,4	13,1	10,0%					

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2017 / BP 2018 (val)	Ecart BP 2017 / BP 2018(%)		BP 2017	BP 2018	Ecart BP 2017 / BP 2018 (val)	Ecart BP 2017 / BP 2018(%)
DEPENSES	279,0	146,0	-133,0	-47,7%	RECETTES	279,0	146,0	-133,0	-47,7%
Immobilisations corporelles <i>(Batiments, Agencement, Matériel et Outillage, Matériel de transport...)</i>	270,0	138,0	-132,0	-48,9%	Virement de la section d'exploitation	147,7	1,6	-146,1	-98,9%
Immobilisations incorporelles	6,0	5,0	-1,0	-16,7%	Ecritures d'ordre	131,3	144,4	13,1	10,0%
Ecritures d'ordre	3,0	3,0	0,0	0,0%					

Le budget 2018 visera à assurer le fonctionnement courant et le maintien en condition opérationnelle du Parc des expositions. La contribution du budget principal s'établit pour 2018 à 960 K€ (- 138,2 K€ de BP à BP).

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2017	BP 2018	Ecarts BP 2017 /BP 2018 (val)	Ecarts BP 2017 / BP 2018(%)		BP 2017	BP 2018	Ecarts BP 2017 /BP 2018 (val)	Ecarts BP 2017 / BP 2018(%)
DEPENSES	730,4	731,0	0,6	0,1%	RECETTES	730,4	731,0	0,6	0,1%
Charges a caractère général (Energie, Eau, Contrats de prestation, Maintenance, Entretien, Nettoyage ...)	151,3	250,2	98,9	65,4%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses (Prestations de service...)	730,4	731,0	0,6	0,1%
Charges de personnel	169,6	260,7	91,1	53,7%					
Autres charges de gestion courante	0,0	1,1	1,1	/					
Virement à la section d'investissement	357,7	138,8	-218,9	-61,2%					
Ecritures d'ordre	51,8	80,2	28,4	54,8%					

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2017	BP 2018	Ecarts BP 2017 /BP 2018 (val)	Ecarts BP 2017 / BP 2018(%)		BP 2017	BP 2018	Ecarts BP 2017 /BP 2018 (val)	Ecarts BP 2017 / BP 2018(%)
DEPENSES	660,0	219,0	-441,0	-66,8%	RECETTES	660,0	219,0	-441,0	-66,8%
Immobilisations incorporelles (Frais d'études, Frais d'insertion...)	5,0	0,0	-5,0	-100,0%	Virement de la section d'exploitation	357,7	138,8	-218,9	-61,2%
Immobilisations corporelles	655,0	19,0	-636,0	-97,1%	Emprunts et dettes assimilées	250,5	0,0	-250,5	/
Immobilisations en cours	0,00	200,0	200,0	/	Ecritures d'ordre	51,8	80,2	28,4	54,8%

Concernant l'activité **Crématorium**, en 2018, des crédits sont prévus pour les débuts des travaux d'extension et de réaménagement sur les zones accessibles au public.

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2017	BP 2018	Ecart BP2017/ BP2018 (val)	Ecart BP2017 / BP2018(%)		BP 2017	BP 2018	Ecart BP2017/ BP2018 (val)	Ecart BP2017/ BP2018(%)
DEPENSES	54,0	54,0	0,0	0,0%	RECETTES	54,0	54,0	0,0	0,0%
Charges a caractère général	19,7	17,7	-2,0	-10,0%	Produits des services, du domaine et des ventes diverses (Prestations de service...)	54,0	54,0	0,0	0,0%
Charges de Personnel	33,6	35,6	2,0	5,9%					
Autres	0,6	0,6	0,0	0,0%					

Le budget annexe Pompes Funèbres concerne l'activité de gestion du fossoyage des cimetières de la Ville. Le budget est identique à celui de l'an passé.

EXPLOITATION

en milliers d'euros	BP 2017	BP 2018	Ecarts BP 2017/BP 2018(val)	Ecarts BP 2017/BP 2018(%)		BP 2017	BP 2018	Ecarts BP 2017/BP 2018(val)	Ecarts BP 2017/BP 2018(%)
DEPENSES	105,1	127,5	22,4	21,3%	RECETTES	98,6	127,5	28,9	29,3%
Charges à caractère général	8,0	27,5	19,5	243,8%	Redevance - affermage	6,5	6,5	0,0	0,0%
					Autres recettes de gestion courantes	1,5	8,5	7,0	NC
					Produits exceptionnels	0,0	12,5	12,5	NC
Dépenses d'ordre	97,1	100,0	2,9	3,0%	Recettes d'ordre	97,1	100,0	2,9	3,0%

INVESTISSEMENT

en milliers d'euros	BP 2017	BP 2018	Ecarts BP 2017/BP 2018(val)	Ecarts BP 2017/BP 2018(%)		BP 2017	BP 2018	Ecarts BP 2017/BP 2018(val)	Ecarts BP 2017/BP 2018(%)
DEPENSES	127,1	130,0	2,9	2,3%	RECETTES	127,1	130,0	2,9	2,3%
Immobilisation corporelle	30,0	30,0	0,0	0,0%	Subventions d'investissement	30,0	30,0	0,0	100,0%
Dépenses d'ordre	97,1	100,0	2,9	0,0%	Recettes d'ordre	97,1	100,0	2,9	3,0%

S'agissant d'un équipement géré par délégation de service public, le budget primitif traduit les conditions financières prévues au contrat passé avec la société IDEX. L'exploitation de cet équipement occasionne le versement d'une redevance annuelle et de frais de gestion de 8 K€ au bénéfice de la collectivité

Il est à noter l'inscription de :

- crédits en fonctionnement pour une étude sur un schéma directeur d'un réseau de chaleur (25 K€) avec une subvention de l'ADEME (12,5 K€)
- crédits d'investissements à hauteur de 30 K€ pour des travaux d'amélioration sur le réseau de chaleur financé par une subvention d'équipement du budget principal.